



AGENCE MÉTROPOLITAINE  
DE TRANSPORT

## LEXIQUE

### TERMES UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION

*Mieux comprendre les travaux du Train de l'Est*

**Acier d'armature**, m.

Barres d'acier, de grosseur et de forme diverses, utilisées dans le béton pour en augmenter la résistance.

**Arche**, f.

Disposition mécanique de matériaux de construction qui, une fois assemblés, présentent généralement une ligne courbe; cet assemblage résiste à la pression et en transmet les sollicitations aux piliers, culée ou murs d'appui.

**Armature**, f.

Assemblage de pièces, généralement métalliques, formant l'ossature, la charpente d'un objet, d'un ouvrage, etc., ou destiné à le renforcer, à le soutenir ou à le maintenir.

**Arpentage**, m.

Technique permettant de mesurer les terrains.

**Ballast**, m.

Désigne le mélange de cailloux et de sable répandu sur le sol, sous la voie ferrée.

**Balustre**, m.

Potelet supportant la main courante d'un escalier ou l'appui d'une balustrade.

**Bitume**, m.

Matière organique naturelle ou provenant de la distillation du pétrole, à base d'hydrocarbures, brun-noir ou noire, très visqueuse ou solide, utilisée dans le bâtiment et les travaux publics (revêtement des routes, par exemple).

**Caisson**, m.

Enceinte étanche retenant l'air et permettant de travailler au-dessous du niveau de l'eau.

**Coffrage à béton**, m.

Panneaux de bois ou de métal, constituant un moule pour la mise en place du béton. Forme destinée au moulage ou à la prise du béton; pose de cette forme.

**Coffrage**, m.

Habillage rigide destiné à dissimuler et à protéger des canalisations, des câbles électriques, etc. Forme destinée au moulage et à la prise du béton.

**Conduite pluviale**, f.

Tuyau vertical inséré, souvent au moyen d'un coude, à l'extrémité la plus basse d'une gouttière, le long d'un mur, afin de permettre aux eaux pluviales ou à celles qui sont issues de la fonte des neiges, d'être évacuées d'un toit vers le sol ou vers un drain.

**Dalle**, f.

Pierre plate, habituellement de 1 à 3 po. d'épaisseur, utilisée pour couvrir un plancher, une chaussée ou un trottoir.

**Édicule**, m.

Édifice généralement situé au niveau de la rue servant d'accès au quai.

**Emprise**, f.

Partie de terrain nécessaire pour réaliser une construction, une voie de circulation ou de communication.

**Étage**, m.

Pont routier ou ferroviaire qui permet à une route, en la relevant, de passer au-dessus d'une autre route ou d'un obstacle (synonyme : viaduc).

**Excavation**, f.

Action de creuser dans le sol. Creux, cavité, en particularité dans le sol.

**Ferrailage**, m.

Ensemble des fers qui renforcent le béton armé.

**Fondation**, f.

Ouvrage ou arrangement d'éléments par l'entremise desquels les charges d'un bâtiment sont transférées au sol d'appui.

**Forage**, m.

Puits creusé par un procédé mécanique à moteur (foreuse) en terrain consolidé ou non.

**Galvanisation**, f.

Action de recouvrir une pièce d'une couche de zinc. Ce procédé donne au revêtement protecteur de l'adhérence, de l'imperméabilité et de la résistance mécanique. La galvanisation protège contre la corrosion.

**Garde-corps**, m.

Barrière ou clôture évitant de tomber dans le vide ou un espace dangereux.

**Glissière**, f.

Une glissière de sécurité est une barrière métallique ou de béton disposée le long d'une route pour diminuer la gravité des accidents routiers notamment liés à une sortie de route.

**Hauban**, m.

Cordage, câble métallique servant à maintenir, à consolider.

**Insertion**, f.

Intègre une route, un branchement ou un tronçon à une voie principale.

**Massif**, m.

Masse de béton, sous terre, dans lequel ont été insérés des conduits afin de les protéger. Par exemple, des conduits de fils électriques.

**Merlon**, m.

Levée de terre qui protège un dépôt d'explosifs dans une poudrerie.

**Mur berlinois**, m.

Structure qui vise à retenir les sols pour éviter qu'ils ne glissent à l'intérieur de l'excavation.

**Parapet**, m.

Mur à hauteur d'appui, élevé sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, s'élevant à la manière d'un mur de protection.

**Pieu**, m.

Pilier en gros bois d'oeuvre, en métal, en acier ou en béton, enfoncé dans la terre ou moulé sur place pour former un élément de fondation, la solidifier.

**Pieutage**, m.

Pose de pieux consistant à enfoncer des piliers (voir la définition de « pieu ») dans le sol pour supporter directement les fondations. Les pieux stabilisent la fondation.

**Ponceau**, m.

Conduit galvanisé pour assurer le libre passage de l'eau de ruissellement sous une route, un chemin de fer, un canal, etc.

**Quai alternatif**, m.

Quai secondaire utilisé seulement lors de situations exceptionnelles, par exemple en cas d'urgence.

**Remblai**, m.

Terre de remblayage; masse de terre (ou de roc concassé) pour élever un terrain ou combler un creux.

**Riverain**, m.

Personne qui habite le long d'une voie de communication (cours d'eau, rue, voie ferrée, etc.).

**Semelle**, f.

Ouvrage d'infrastructure, généralement en béton, qui reprend les charges d'une structure de construction et qui transmet et répartit ces charges sur le sol.

**Servitude**, f.

Droit acquis d'utiliser le terrain d'autrui, généralement aux fins d'accès à quelque autre propriété contiguë.

**Soumission**, f.

Déclaration écrite par laquelle une entreprise s'engage à respecter le cahier des charges d'une adjudication au prix fixé par elle-même.

**Soutènement**, m.

Dispositif de soutien des parois, soit par appui (cadres en bois, cintres métalliques, piles...), soit par suspension (broches, boulons...), soit par tout autre moyen.

**Tablier**, m.

Prolongement d'un plancher de béton d'un garage ou d'une autre construction au-delà de la face du bâtiment.

**Terrassement**, m.

Action de creuser et de transporter des terres ; ensemble des travaux destinés à modifier le relief d'un sol.